



## Demande des renseignements

Par **hicham2008**, le **22/08/2014** à **20:12**

bonjour

actuellement je suis salarié comme agent sécurité privé depuis 17 11 2008 jusqu'au a ce jour dans une société de sécurité privé a cachan

mon salaire brut c 1506 euros

en plus(( j ai 38 jours de mon congé ))...

Après négociations avec mon employeur pour licenciement amiable ...

Ma question c'est quoi mes droits d'indemnités de licenciement et dommages-intérêts pour les 5 ans et 9 mois de travaille avec cette société ??? SVP

merci en avance [smile3]

Par **P.M.**, le **22/08/2014** à **20:57**

Bonjour,

Le licenciement amiable n'existe pas, en revanche, il y a [la rupture conventionnelle](#) pour laquelle l'indemnité légale minimale est de 1/5° de mois de salaire mensuel brut par année de présence (+ 2/15° à partir de la 10° année), l'année incomplète étant à calculer au prorata temporis puisque la [Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité](#) ne comporte pas de disposition spécifique concernant l'indemnité de licenciement...

Ce qui fait en l'occurrence 1731,90 € € sauf erreur de ma part...

Il faudrait savoir si c'est 38 jours ouvrables ou ouvrés qu'il vous reste à prendre en congés payés...

Par **hicham2008**, le **22/08/2014** à **21:55**

ok merci

négociation Le licenciement amiable parce que j'ai pas le droit de la rupture conventionnelle para port de médecin de travail qui confirme pour mon employeur le 15 08 2014 que vraiment j ai mal o pied et je ne peux pas travailler debout il faut qui me cherche un poste assis a la fin j ai parler avec mon patron qui confirme qu il y a pas un poste assis alors il me propose l aider de licenciement amiable de je viens plus pour le travaille et après voila ...

de quoi me conseillez SVP ?

NB :que j ai tjrs mon planning POUR LE MOIS 09 2014 DE TRAVAILLER DEBOUT

merci en avance

Par **P.M.**, le **23/08/2014** à **08:37**

Bonjour,

Si vous dites ne pas avoir droit à la rupture conventionnelle, on se demande pourquoi et que l'employeur ne peut pas vous reclasser sur un poste assis en suivant les recommandations du Médecin du Travail, celui-ci devrait vous déclarer inapte et il n'y a pas lieu que vous vous rendiez fautif par un abandon de poste qui est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **hicham2008**, le **23/08/2014** à **22:03**

merci beaucoup pour vos aides  
cordialement

Par **hicham2007**, le **26/08/2014** à **21:53**

bonjour

je voudrais savoir des renseignements pour mes droits Le calcul du montant de l'indemnité légale de licenciement par mon employeur pour un abandon de poste ,Après 6 ans de travail CDI??? comme agent de sécurité privé salaire brut de 1500 euros , ,,plus j'ai un 40 jours de mon congés payé à prendre SVP  
merci en avance

Par **P.M.**, le **26/08/2014** à **23:48**

Bonjour,

Il me semble avoir déjà répondu dans ce sujet...

Par **beatrice0333**, le **26/05/2016** à **11:37**

Bonjour. Voici mon problème... Je suis chef caissière en CDI depuis novembre 2015. Je bosse à 50 km de mon domicile (j'étais d'accord de m'éloigner pour évoluer...) . Or, en janvier, mon papa a été hospitalisé à son domicile pour une fin de vie (cancer du poumon). Ayant 4 enfants à charge (et donc , mon papa), j'ai demandé à mon supérieur de me muter afin d'être plus présente pour ma famille dont la situation était délicate... (Allant jusqu'à dire que si ça ne se faisait pas , je démissionnerai car émotionnellement c' était difficile). On m'a répondu que ça se ferait... Plus tard. Mon papa vivant ses derniers jours , je me suis mise en arrêt maladie

le 01/04 pour être a ses côtés et j'étais sensée reprendre le 18/04. J'ai appelé mon supérieur ( au dessus du chef magasin) pour lui dire que je ne comptais pas reprendre. Il m' a rrepondu qu'il partait en congé 1 semaine, de prolonger mon arrêt pour que l'on se voit a son retour pour en discuter et que ,si je ne changeait pas d'avis ,il ferait en sorte de "m'arranger". Me voilà donc prolongée jusqu'au 02/05.Mr revient de congé, me rappelle le 26/04, je lui précise que je n'ai pas changé d'avis,que je ne reprendrai pas ,et lui demande comment on procède... Il répond qu'il ne sait pas ,qu'il va se renseigner et me rappelle avant la fin de la semaine.Pas de nouvelle depuis...Je n'ai toujours pas repris ,je n' ai pas prolongé l'arrêt ( absence injustifiée...) .Vont-ils me licencier?( ce que je voudrais...) Et si oui,est ce que ça va prendre longtemps? Merci pour vos réponses...

Par **batti**, le **26/05/2016** à **11:51**

Offre de prêt entre particuliers , si vous avez besoin de prêts entre particuliers pour faire face aux difficultés financières , nous sommes des particuliers disposant d'un capital qui servira à octroyer des prêts entre particuliers à court et long terme allant de 5.000€ à 500.000€ à toutes personnes sérieuses étant dans le réelle besoins , le taux d'intérêt est de 3% l'an . Octroie des Prêts :

- Prêt Financier
- Prêt immobilier
- Prêt à l'investissement
- Prêt automobile
- Dette de consolidation
- Rachat de crédit
- Prêt personnel

Merci de préciser le montant du prêt .

Vous pouvez me contacter par email pour plus de détails

Personne pas sérieux s'abstenir . email : [batti\\_alessandro@windowlive.com](mailto:batti_alessandro@windowlive.com) TEL: 0789757889

Par **P.M.**, le **26/05/2016** à **13:08**

Bonjour,  
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **miyako**, le **26/05/2016** à **23:12**

Bonsoir,  
Un BATTI mal bâti s'introduit comme un intrus d'escroc .A fuir évidemment !!  
Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **mediumgomez**, le **14/06/2016** à **12:38**

Il répond au nom de Roger Gomez, grand maître marabout, medium, guérisseur traditionnel et voyant sérieux reconnu de par le monde par ses travaux occultes, de retour de l'être aimé, de retour d'affection et d'attirance de l'être, rituel de chance, rituel d'argent. Il pratique aussi plusieurs travaux dans le domaine de la voyance, de la magie blanche, de la sorcellerie et des pratiques vaudou. Son expérience et son professionnalisme fait de lui une icône de la voyance dans sa régions. Sincère et exacte dans ses propos, il vous propose de travaux avec la plus grande discrétion et une résultat impressionnant en un temps record. Il réalise pour vous des voyances gratuites et des rituels gratuits dont le paiement est unique et après satisfaction. Consultez-le pour trouver la solution à tous vos problèmes d'amour, d'argent, et de santé.

**CONTACTS**

Email: vaudoudafrique@gmail.com

Tel: 002 296 887 453

Web: <http://voyancemagievaudou.com>

Par **P.M.**, le **14/06/2016** à **12:42**

Bonjour,  
Arnaque à fuire tout simplement, ne pas envoyer d'argent...

Par **mediumgomez**, le **14/06/2016** à **12:45**

Qui vous a parlé d'argent et quelle preuve vous avez? Ne dites pas ce que vous ne savez pas

Par **P.M.**, le **14/06/2016** à **12:59**

Bien sûr pas pour l'instant, mais ça ne devrait pas tarder que vous parliez d'argent...  
C'est justement parce que je connais que j'en parle...